Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AUX PHILIPPINES

BOURSES SCOLAIRES
LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES
ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Rappel :

- Cette liste n'est pas exhaustive. L'Administration se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui apparaîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier.
- Aucun document fourni ne sera restitué (fournir des photocopies).
- Merci de placer les documents de votre dossier dans l'ordre de cette liste.
- La présentation d'un dossier incomplet au regard de votre situation conduira au rejet de votre demande.
- Toute déclaration incomplète ou inexacte peut conduire à l'exclusion du système d'aide à la scolarité (article D531-49 du Code de l'Education).

Documents à fournir quelle que soit votre situation :

 Formulaire de demande de bourse 2019-2020 dûment complété et signé.

 lettre de demande résumant la situation de la famille (composition, emplois, patrimoine, etc.) et les changements éventuels intervenus en 2019. Ce courrier devra également justifier de la demande de bourses en seconde commission.

 Photocopie du livret de famille (pages parents et enfants uniquement).

 Photocopie de toutes les pages du passeport de tous les membres de la famille (pages vierges inclues).

 Justificatif de domicile : trois dernières factures d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone/Internet.

 Attestation de l'employeur justifiant de sa participation ou non aux dépenses de scolarisation.

 Certificat de radiation ou attestation de non-paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et d'autres organismes servant des prestations sociales non exportables (RSA, PAJE, APL, etc.) (à l'exception des travailleurs exerçant hors de France maintenus au régime français de Sécurité Sociale ou des familles n'ayant jamais résidé en France)

 Copie carte grise du ou des véhicules possédés

Documents à fournir en fonction de votre situation familiale, financière et patrimoniale :

Situation familiale

En cas de divorce ou de séparation : Copie du jugement de divorce ou de séparation

Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents : Copie du jugement confiant la garde ou la tutelle.

En cas de décès d'un des parents : Copie de l'acte de décès et des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin

Pour les personnes déclarant vivre seules avec leurs enfants : Attestation sur l'honneur de non-concubinage

Enfant handicapé à charge : Carte d'invalidité ou attestation délivrée par la MDPH. Si les démarches sont en cours, attestation du poste certifiant que l'enfant est éligible à l'allocation enfant handicapé (sur présentation d'un justificatif équivalent délivré par les autorités locales compétentes sous réserve de l'acceptation par le Conseil consulaire des bourses scolaires)

.

Situation financière (au titre de 2018)

RESSOURCES

1/ Pour les salariés :

- 12 bulletins de salaire de 2018 ou Attestation de l'employeur mentionnant le montant du salaire annuel brut et net
- Avis d'imposition ou déclaration des revenus visée par les services fiscaux

2/ Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants (commerçants, artisans) :

- Avis d'imposition sur les bénéfices ou déclaration des résultats visée par les services fiscaux
- Statuts de la société
- Compte d'exploitation et bilan établis et visés par un comptable agréé.
- Relevés bancaires des 3 derniers mois de la société (jusqu'à 12 au maximum)
- Avis d'imposition sur les revenus tirés à titre personnel de l'activité exercée

3/ Pour les retraités ou pensionnés :

- Relevé annuel des retraites ou pensions perçues en 2018

4/ Pour les demandeurs sans emploi :

- Justificatif des indemnités de licenciement, des allocations chômage perçues en 2018
- Avis d'imposition ou de non-imposition

5/ Pour les étudiants :

- Justificatifs des revenus 2018
- Justificatif du montant de la bourse reçue en 2018

6/ Pour les familles bénéficiant de prestations sociales :

- Justificatifs des allocations, indemnités ou aides à caractère social perçues en 2018

7/ Pour les bénéficiaires d'une aide financière provenant de particuliers (famille, amis…) :

- Justificatifs attestant du versement des aides (relevés bancaires, attestations de transferts de fonds…) perçus en 2018

8/ Pour les personnes bénéficiaires d'une pension alimentaire :

- Justificatifs de la pension alimentaire reçue ou documents attestant d'une action en justice pour obtenir son versement

Situation patrimoniale

1/ Pour les personnes percevant des revenus mobiliers (placements financiers...) ou vivant de leurs économies ou d'emprunts à la consommation :

- Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation de leur portefeuille ou relevés de comptes bancaires
- Justificatifs des prêts souscrits

2/ Pour les bénéficiaires de revenus immobiliers :

- Avis d'imposition sur les revenus immobiliers perçus en 2018
- Justificatifs des loyers annuels perçus en 2018 ou relevés bancaires
- Contrat de bail

3/ Pour les demandeurs ayant vendu un bien immobilier ou reçu un héritage (biens mobiliers) au titre de 2018:

- Relevé de compte du notaire attestant du produit net de la vente ou du montant des valeurs mobilières héritées.

Avantages en nature :

Pour les demandeurs occupant un logement de fonction mis à disposition par l'employeur :

- Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la composition du logement, son adresse et sa valeur locative

Pour les demandeurs bénéficiant d'une voiture de fonction :

- Copie de la carte grise du véhicule mis à disposition par l'employeur

Pour les demandeurs bénéficiant d'autres avantages en nature de la part de leur employeur ou de leurs proches :

- Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la nature et le montant estimé des avantages en nature consentis (billets d'avion, téléphone, personnel de service, eau, gaz électricité…

Charges :

Charges sociales obligatoires :

- Justificatifs des cotisations d'assurance-maladie ou de retraite versées (fiches de paie, attestation de l'employeur ou attestation du paiement des cotisations par l'organisme prestataire lorsqu'elles ne sont pas prélevées sur le salaire (CFE).

Impôts sur le revenu :

- Avis d'imposition

Pension alimentaire due :

- Justificatifs des versements

Logement :

Locataire :

- Contrat de bail

Logé à titre gracieux par de la famille ou des proches :

- Attestation sur l'honneur de vos proches signée accompagnée de leur pièce d'identité.

Propriétaire :

 Copie des actes de propriété sur lequel est mentionné le prix d'achat.
 Avis d'imposition aux taxes foncières
 Montant des emprunts restant à rembourser (tableau d'amortissement émanant de l'établissement bancaire)

Patrimoine :

Comptes bancaires

 Relevés bancaires de tous les comptes (compte courant, épargne ou compte-titres aux Philippines, en France ou en pays tiers) pour l'ensemble des membres composant le foyer.
Ces derniers doivent indiquer les mouvements bancaires des trois derniers mois, le nom du titulaire et le numéro de compte doivent apparaître.

Patrimoine mobilier (actions, obligations…)
 Relevé de situation des portefeuilles d'actions ou placements.

Biens immobiliers :
 Copie des actes de propriété sur lequel est mentionné le prix d'achat.
 Avis d'imposition aux taxes foncières
 Montant des emprunts restant à rembourser et copie du tableau d'amortissement en cas d'un emprunt en cours de remboursement (échéancier)